

PROJET DE LOI 40

Document APD.1920.015



Projet de loi 40: jamais!

- **Faits saillants**
- **Votre rôle**



Projet de loi 40: jamais!

Le principe de cette loi

- **Prétexte:** abolition des élections scolaires, des commissaires scolaires et transformation de celles-ci en centre de service
- **Réalité:** modification de plusieurs éléments de la LIP qui concernent notre autonomie professionnelle et plus de place pour tous les acteurs du milieu de l'éducation....sauf pour les profs.



Projet de loi 40: jamais!

Atteinte à notre autonomie professionnelle

- **Légalisation du tripotage de notes**
- **Examen de nos pratiques pédagogiques et analyse des résultats scolaires de nos élèves**
- **Formation continue obligatoire sous peine de sanctions**
- **Ratio profs/ parents plus bas sur le CÉ**
- **Centralisation des pouvoirs vers le ministre**



Projet de loi 40: jamais!

Atteinte à la démocratie scolaire

- **Membres du nouveau CA qui ne représentent personne;**
- **Parents du CA élus par parents des CÉ;**
- **Membres de la communauté qui n'ont possiblement aucun lien avec le milieu de l'éducation;**
- **Aucune représentation des différents milieux;**
- **Aucun représentant pour les EHDAA.**



Projet de loi 40: jamais!

Ouverture à une plus grande ségrégation scolaire

- **Le CÉ, avec un vote au 2/3, peut donner un avis à la direction sur TOUTE question propre à faciliter la bonne marche de l'école;**
- **Possibilité pour les parents de magasiner l'école de leur enfant.**



Projet de loi 40: jamais!

Considérant les éléments suivants:

- Analyse des résultats des élèves;
- Tripotage de notes;
- Plus de pouvoir aux parents des Cé (projets particuliers, écoles à charte, école à la carte);
- Loi 12 sur la gratuité scolaire;
- Choix d'école pour les parents;
- Disparition des commissaires pour représenter les EHDAA, les milieux défavorisés ou multiethniques;
- Plus de place aux parents et aux membres de la communauté;
- Place actuelle de l'école privée à Montréal.



Projet de loi 40: jamais!

Que deviendront nos écoles de quartier et de proximité?

Qui restera dans ces écoles?

Qu'en sera-t-il de la mixité scolaire?



Projet de loi 40: jamais!

Votre rôle?

- **Signer la lettre adressée au ministre;**
- **Rappeler à vos collègues de la signer: courriels, réunion syndicale, ordinateur sur l'heure du midi...**
- **Rester à l'affût des développements: site de l'Alliance et de la FAE, infolettre, Facebook, BIS.**

